
COMMUNE DE SAINTE BARBE

MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Prescription et mise à disposition du public

Le Maire de la commune de SAINTE-BARBE a engagé une procédure de modification simplifiée N° 2 du PLU afin de redéfinir les principes d'urbanisation dans le secteur « Derrière le Couvent » à Sainte-Barbe tels que définis par les Orientations d'Aménagement et de Programmation. Le dossier de modification simplifiée (projet de modification et note justificative et de motivation) est mis à disposition du public en mairie de Sainte-Barbe pendant un mois du 10 novembre 2020 au 11 décembre 2020 inclus, aux jours et heures habituelles d'ouverture (lundi, mercredi, vendredi de 16 h à 19 h) ainsi que sur le site internet de la commune : www.mairie-saintebarbe.fr. Pendant la durée de la mise à disposition du dossier, les observations pourront être consignées sur un registre déposé en mairie de Sainte-Barbe. Christian PERRIN, Maire

227860400

Vendredi 30 octobre 2020
